

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 7 NOVEMBRE 2011

Consultation publique :

À 18h30, s'est tenue une consultation publique à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, portant sur le projet de Règlement numéro 058-03-2011 amendant le numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre un usage additionnel au commerce dans la zone centre-ville CV-224

Requérant : Monsieur Jean-Pol Kicinski et madame Jacinthe Joly

Localisation : 338, rue des Érables

Nature: Permettre un usage additionnel au commerce dans la zone centre-ville CV-224

Une (1) personne était présente.

Monsieur le Maire, Georges Dinel, appuyé par Madame Danielle Cyr, urbaniste, a fait un bref exposé sur ce projet de règlement et a répondu, le cas échéant, aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h35.

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 7 novembre 2011, 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Paule Clotteau
Siège numéro 2 : Louis Quevillon
Siège numéro 3 : André McNicoll
Siège numéro 4 : Serge Riendeau
Siège numéro 5 : Richard Boyer

Est absent :

Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, Directeur général, trésorier et greffier par intérim.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions : De 19 h à 19h20
Environ 20 personnes
étaient présentes dans la
salle des délibérations.
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3
octobre 2011.
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du
28 octobre 2011.
7. Adoption du Journal des comptes à payer par
fournisseurs au fonds d'administration pour le mois
d'octobre 2011.
8. Dépôt par le Directeur général, trésorier et greffier par
intérim des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 1^{er}
novembre 2011
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 1^{er} novembre
2011
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les
demandes de lotissement et les demandes de certificats
d'autorisation en cours
Valeur au cours du mois d'octobre 2011 : 1 610 350 \$
Valeur cumulative pour l'année 2011 : 10 622 222 \$
 - Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme
(CCU) : ***Le 15 septembre 2011 et le 13 octobre 2011***
 - Rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le
mois d'octobre 2011
 - Registres comparatifs du site de matériaux secs :
Mensuel du mois d'octobre 2011 et annuel
9. Discours du Maire sur la situation financière de la Ville
de Brownsburg-Chatham

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1** Adoption du règlement d'emprunt numéro 179-01-2011, modifiant le règlement d'emprunt numéro 179-2011, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 400 000 \$, aux réseaux d'aqueduc et d'égout et l'installation de borne sèche, l'agrandissement et la mise aux normes de la capacité du réservoir d'eau potable, la mise aux normes des stations de pompage #1 et #2 tels que programmés dans le Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) 2011-2012-2013, adopté par la résolution numéro 09-12-514 du Conseil municipal, le 21 décembre 2010.
- G.2** Adoption du règlement numéro 157-03-2011 modifiant le règlement numéro 157-2010 ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses et d'embauche
- G.3** Adoption du règlement numéro 183-2011 – Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Brownsburg-Chatham.
- G.4** Adoption du règlement numéro ____-2011 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin des Épinettes ainsi que des emplacements civiques des 21, 25 et 29 chemin Saint-Michel par la Ville de Brownsburg-Chatham
- G.5** Avis de motion pour adopter le règlement de tarification numéro ____ 2011 afin de fixer les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'ordures et autres ainsi que les taux variés de la taxe foncière sur certains immeubles pour l'année 2012 sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham
Pour taxation 2012
- G.6** Avis de motion – Adoption du règlement numéro ____-2011 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin des Rives
- G.7** Approbation des prévisions budgétaires 2012 de la Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes (RIADM)
- G.8** Approbation des prévisions budgétaires 2012 de la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute (RAEUCL)
- G.9** Radiation de facturations diverses – Délai de prescription – Dossiers pour lesquels des recours ne sont plus possible
- G.10** Dossier arrérages de taxes - Association du Lac Carillon

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.11** Résolution pour établir les dates et heures pour la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal 2012 et publication dans les journaux locaux
- G.12** Autorisation et mandat de signatures dans le cadre d'une aide financière versée par GENS au bénéfice des organismes à caractère socioculturel ou communautaire
- G.13** Autorisation et mandat de signatures - Protocole d'entente de partenariat sur l'aménagement et l'utilisation du Parc-École Bouchard
- G.14** Contribution financière « Solidarité Élèves Polyvalente Lavigne » (6 825 \$)
- G.15** Conformité des chemins Campbell, du Castor et des Vallons
- G.15.1** Programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la Rivière-du-Nord

RESSOURCES HUMAINES

- G.16** Abolition du poste de « soudeur chauffeur/opérateur » au Service des travaux publics qui est remplacé par un nouveau poste de chauffeur/opérateur
- G.17** Autorisation d'embaucher monsieur Éric Joly (employé numéro 302-000-0375) pour le poste de chauffeur / opérateur au sein du Service des travaux publics
- G.18** Autorisation d'embaucher monsieur Jonathan Grenier (employé numéro 302-000-0280) pour le poste de préposé à l'entretien et aux parcs au sein du Service des travaux publics
- G.19** Autorisation d'embaucher monsieur Serge Bronsard (Employé numéro 302-000-0473) pour le poste de chauffeur / opéradeur en remplacement pour une période d'un an au sein du Service des travaux publics
- G.20** Embauche d'un pompier à temps partiel
- G.21** Entériner l'embauche d'une ressource temporaire à l'administration du service de sécurité incendie.
- G.22** Autoriser l'embauche d'un journalier chauffeur-opérateur pour un remplacement de congé de maladie – entente avec le syndicat et mandat de signatures, le cas échéant.
- G.23** Autoriser l'embauche d'un journalier chauffeur-opérateur pour un remplacement de congé de maladie – entente avec le syndicat et mandat de signatures, le cas échéant.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LOISIRS & CULTURES

- L.1** Demande d'aide financière du Club d'âge d'or « Les pentes d'Argent » pour l'année 2012
- L.2** Demande d'aide financière – Tournoi National Midget de Lachute 2012
- L.3** Demande d'aide financière du « Comité d'aide aux familles défavorisées de Saint-Philippe d'Argenteuil » pour la distribution de paniers de Noël aux familles défavorisées
- L.4** Demande d'une commandite et autorisation pour l'installation de panneaux publicitaires pour la tenue de la Guignolée 2011 – secteur Brownsburg
- L.5** Renouvellement de l'entente de services avec le « Golf et Auberge Oasis » pour la saison de ski 2011-2012 du centre de ski de fond « La Randonnée »
(23 354,63 \$)
- L.6** Autorisation de mandater monsieur Jacques Labrosse pour la préparation et l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes du centre de ski de fond « La Randonnée »
(1 000 \$)
- L.7** Autorisation de laisser la gestion du camp de jour « Été » pour les citoyens de Brownsburg-Chatham au Parc Carillon et autorisation d'un budget de 12 073,00 \$
(12 073,00 \$)
- L.8** Autorisation de mandater le Parc Carillon pour faire la gestion du Camp de relâche - Hiver
(12 000 \$)

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Second projet de règlement numéro 058-03-2011 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre un usage additionnel au commerce dans la zone centre-ville CV-224

Requérant : Monsieur Jean-Pol Kicinski et madame Jacinthe Joly

Localisation : 338, rue des Érables

Nature: Permettre un usage additionnel au commerce dans la zone centre-ville CV-224

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.2** Demande de dérogation mineure DM-2011-016 – 241, montée Vachon – monsieur Richard Lalonde

Nature : Autoriser une distance de 7,00 mètres entre la résidence et le chenil au lieu de 10,00 mètres. Tel que prescrit à la réglementation.

Requérant : Monsieur Richard Lalonde

Localisation : 241, montée Vachon

(CCU recommande)

- U.3** Demande de dérogation mineure DM-2011-017 – 70, chemin Boisé – monsieur Guy Breton

Nature : Autoriser un garage détaché en surplus du garage attenant à la résidence. La réglementation prescrit un garage détaché ou un garage attenant à une résidence unifamiliale.

Requérant : Monsieur Guy Breton

Localisation : 70, chemin Boisé

(CCU recommande)

- U.4** Demande de dérogation mineure DM-2011-018 – 466 à 470, rue Saint-Joseph – madame Yvette Robillard

Nature : Autorisé une seconde entrée charretière à la propriété située dans le périmètre d'urbanisation au lieu d'une seule tel que prescrit à la réglementation.

Requérant : Madame Yvette Robillard

Localisation : 466 à 470, rue Saint-Joseph

(CCU ne recommande pas)

- U.5** Demande de dérogation mineure DM-2011-019 – 201, chemin Dalesville Sud – monsieur Charles-André Morency

Nature : Autoriser une hauteur totale du garage détaché de 7,00 mètres au lieu de 5,50 mètres;

Autoriser une hauteur des murs de 3,1 mètres au lieu de 3,00 mètres. Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Requérant : Monsieur Charles-André Morency

Localisation : 201, chemin Dalesville Sud

(CCU recommande)

- U.6** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2011-00004 – Subdivision des lots 1017-90 et 1017-91 du cadastre du canton de Chatham

Requérant : Madame Laurette Aubert

Localisation : chemin d'Eupen

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : à venir 3 696,35 \$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.7 Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2011-00015 – Subdivision du lot 956-1 du cadastre du canton de Chatham

Requérant : Monsieur Trevor Dixon

Localisation : 1 266, route du Nord

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : à venir 101,07 \$

- U.8 Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2011-00020 – Subdivision du lot 841-7 du cadastre du canton de Chatham

Requérant : Monsieur Carmel Leroux

Localisation : chemin de la Carrière

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : à venir 92,61 \$

- U.9 Abrogation et remplacement de la résolution numéro 11-09-264 adoptée le 6 septembre 2011 - Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur les parties de lots 660 et 661 du cadastre du canton de Chatham situées sur le chemin Staynerville Est

Requérant : Nathalie Miron

Propriétaire : Liette Côté

Localisation : chemin Staynerville Est

Nature : Permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur les parties de lots 660 et 661 du cadastre du canton de Chatham situées sur le chemin Staynerville Est

- U.10 Abrogation et remplacement de la résolution numéro 11-10-301 adoptée le 3 octobre 2011 - Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'aliénation de la terre en conservant une superficie de 5 000,00 mètres carrés de la partie du lot 179 du cadastre du canton de Chatham, conservant les 2 résidences situées sur le chemin de la Rivière-du-Nord

Requérant : Ross W. Graham

Localisation : Partie du lot 179 du cadastre du canton de Chatham sur le chemin de la Rivière du Nord

Nature : Afin de permettre l'aliénation de la terre en conservant une superficie de 5 000,00 mètres carrés de la partie du lot 179 du cadastre du canton de Chatham, conservant les 2 résidences situées sur le chemin de la Rivière-du-Nord

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

T.P.1 Autorisation à payer les honoraires professionnels de « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » pour la surveillance effectuée dans le cadre des travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir et construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour la rue Principale (Du Couvent à Des Érables), (entre Woodbine et Oak) et bassin de rétention / Décompte # 4

(12 670,94 \$)

T.P.2 Autorisation à payer les honoraires professionnels de « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » pour la surveillance effectuée dans le cadre des travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure de trottoir sur la rue Lynda-Morin (à la fin de Saint-Louis) et de Saint-Louis (de Lynda-Morin à la rue Principale) / Décompte # 4

(697,31 \$)

T.P.3 Autorisation à payer les honoraires professionnels de « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » pour la surveillance effectuée dans le cadre des travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue Des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain) / Décompte # 4

(2 258,35\$)

T.4 Autorisation à payer le décompte # 4 de « Entreprise TGE inc. » pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue Des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph

(72 547,19\$)

T.P.5 Autorisation à payer le décompte # 7 provisoire de « Les constructions CJRB inc. » pour les travaux de construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestiques et réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph et acceptation provisoire des travaux incluant la dernière couche d'asphalte

(101 554,88 \$)

T.P.6 Autorisation à payer le décompte # 5 provisoire de « Asphalte, Béton, Carrière Rive Nord inc. » pour les travaux de réfection d'égout, d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir et la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour les rues Principale, Saint-Louis, Lynda-Morin, Des Érables et Mountain

(351 828,83 \$)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

T.P.7 Installation d'un jeu dans la cour de l'École Bouchard

10. Correspondance

11. Dossiers des membres du Conseil municipal

12. Varia

13. 2^{ème} période de questions

14. Levée de la séance

11-11-310

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un (1) item à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter deux (2) items à l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour, à savoir :

G.24- Demande d congé sans solde – monsieur Sylvain Allard

QUE les sujets suivants soient reportés à l'ordre du jour, à savoir :

L.7 Autorisation de laisser la gestion du camp de jour « Été » pour les citoyens de Brownsburg-Chatham au Parc Carillon et autorisation d'un budget de 12 073,00 \$;et

T.P.7 Installation d'un jeu dans la cour de l'École Bouchard.

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

De à 19 h à 19h11 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**11-11-311 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2011.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2011 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**11-11-312 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2011.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 octobre 2011 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**11-11-313 ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES À PAYER
PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION
POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'octobre 2011 au montant de 171 023.07 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, TRÉSORIER ET GREFFIER PAR INTÉRIM DES RAPPORTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 31 octobre 2011
*Chèques 641 471,47 \$ + Paiement par Internet 78 513,52 \$
= 719 984,99 \$*
- Rapport budgétaire préliminaire en date du 1^{er} novembre 2011
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours
*Valeur au cours du mois d'octobre 2011 : 1 610 350 \$
Valeur cumulative pour l'année 2011 : 10 622 222 \$*
- Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : *Le 15 septembre 2011 et le 13 octobre 2011*
- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2011
- Registres comparatifs du site de matériaux secs :
-Mensuel du mois d'octobre et annuel

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes ainsi qu'à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le discours du Maire est prononcé par monsieur Georges Dinel.

Ce discours traite de six (6) sujets bien précis :

- *Les états financiers et les rapports des vérificateurs externes pour la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 ;*
- *Le dernier programme triennal d'immobilisations ;*
- *Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours, les résultats d'exploitation pour la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'exercice financier 2011.*
- *Les orientations générales du budget 2012 et prochain programme triennal d'immobilisations (2012-2013-2014)*
- *La rémunération des élus ; et*
- *Le dépôt des listes des contrats selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ;*

Le discours du Maire fait partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit et sera publié intégralement dans un journal local.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

GESTION ET ADMINISTRATION

11-11-314

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 179-01-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 179-2011, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 400 000 \$, AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET L'INSTALLATION DE BORNE SÈCHE, L'AGRANDISSEMENT ET LA MISE AUX NORMES DE LA CAPACITÉ DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE, LA MISE AUX NORMES DES STATIONS DE POMPAGE #1 ET #2 TELS QUE PROGRAMMÉS DANS LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2011-2012-2013, ADOPTÉ PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 09-12-514 DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 21 DÉCEMBRE 2010

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Richard Boyer lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

ARTICLE 2 :

L'article 4 soit remplacé par le suivant :

En vertu de l'article 117 du chapitre 26 des lois de 2009, la tenue d'un registre n'est pas requis, en égard au fait, que la subvention représentent plus de 50% de la somme total du règlement d'emprunt.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété à l'article 2 du règlement d'emprunt numéro 179-2011, il est par le présent règlement imposé ou exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt les taxes ou compensations suivantes :

ARTICLE 2.1:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du montant de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, les pourcentages suivants sur tous les immeubles imposables et desservis de la façon suivante :

10 % pour les immeubles du secteur « Chatham »

ARTICLE 2.2:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du montant de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, les pourcentages suivants sur tous les immeubles imposables et desservis de la façon suivante :

10 % pour les immeubles du secteur « Brownsburg »

ARTICLE 2.3 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du montant de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, les pourcentages suivants sur tous les immeubles imposables et desservis de la façon suivante :

80 % pour l'ensemble des immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

Une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 3 :

Toutes les autres dispositions du règlement numéro 179-2011 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 400 000 \$, aux réseaux d'aqueduc et d'égout et l'installation de borne sèche, l'agrandissement et la mise aux normes de la capacité du réservoir d'eau potable, la mise aux normes des stations de pompage #1 et #2 tels que programmés dans le Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) 2011-2012-2013, adopté par la résolution numéro 09-12-514 du Conseil municipal, le 21 décembre 2010 demeurent applicables et en vigueur.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel,
Maire

René Tousignant, MAP
Directeur général, trésorier et
greffier par intérim

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 3 octobre 2011
Adoption du règlement : 7 novembre 2011
Approbation (MAMROT) :
Affiché et publié :

11-11-315

RÈGLEMENT NUMÉRO 157-03-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 157-2010 AYANT POUR OBJET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET D'EMBAUCHE ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 116-2006 ET 116-01-2007 AINSI QUE TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

ATTENDU la nécessité d'assurer une saine gestion des finances municipales;

ATTENDU QU'un règlement de cette nature doit indiquer le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le fonctionnaire ou l'employé peut autoriser la dépense ainsi que les autres conditions auxquelles est faite la délégation ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 3 octobre 2011 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

ARTICLE 2 :

L'article 4 soit remplacé par le suivant :

Il est, par le présent règlement, décrété une délégation de pouvoirs au directeur général ou en son absence, au directeur général adjoint, l'habilitant à autoriser :

- toutes les dépenses financées à même le fonds général d'administration de tous les Services à l'exception des dépenses encourues par un membre du Conseil municipal pourvu que ces dépenses soient, pour l'année en cours, prévues au budget original ou au budget modifié selon la délégation décrétée, et ce, jusqu'à un maximum de 25 000\$ par engagement (contrat et/ou dépense) ;
- à signer, pour et au nom de la Ville, les bons de commande et les contrats nécessaires se rapportant à ces dépenses ;
- des transferts budgétaires d'un poste budgétaire à un autre pourvu que les postes budgétaires soient dans la même fonction budgétaire ;
- des transferts budgétaires d'un poste budgétaire à un autre pourvu que les postes budgétaires aient le même code objet.
- le choix des soumissionnaires invités dans le cadre d'un appel d'offres pouvant se tenir par invitations ;
- l'élaboration des critères de sélection du projet à être inclus dans la demande de soumission ainsi que la formation, le cas échéant, d'un comité de sélection chargé d'analyser les offres selon le processus prescrit par la Loi, et ce, avant le lancement de l'appel d'offres sur invitations ou public.
- L'engagement de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail. (L.R.Q., c. C-27

Il est, par le présent règlement, également décrété une délégation de pouvoirs au Maire, en cas d'urgence, ou en son absence, au maire suppléant, l'habilitant à autoriser :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- toutes dépenses financées à même le fonds général d'administration de tous les Services pour l'année en cours pourvues que ces dépenses n'excèdent pas la somme de 50 000\$. Pour un montant plus élevé, une séance extraordinaire du Conseil municipal doit être convoquée.

ARTICLE 3 :

Toutes les autres dispositions du règlement numéro 157-2010 et ses amendements, ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses et abrogeant les règlements numéros 116-2006 et 116-01-2007 ainsi que tous les règlements antérieurs, demeurent applicables et en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Georges Dinel
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, trésorier
et Greffier par intérim

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 3 octobre 2011
Adoption du règlement : 7 novembre 2011
Affiché et publié :

11-11-316

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 183-2011 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ABROGEANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 03-03-059

ATTENDU QUE le présent code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté en vertu de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27)**;

ATTENDU QU'EN vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 28 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le Conseil décrète ce qui suit, à savoir :

QUE la résolution numéro 03-03-059 adoptant la « Politique relative aux règles d'éthique et de déontologie régissant les membres du Conseil, les administrateurs et employés de la ville de Brownsburg-Chatham » soit abrogée et remplacée par l'adoption du règlement numéro 183-2011.

ARTICLE 1 – APPLICATION DU CODE

Le présent code s'applique à tout membre d'un conseil de la VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM et porte le titre de « Code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Brownsburg-Chatham ».

ARTICLE 2 - INTERPRÉTATION

Tous les mots utilisés dans le présent code conservent leur sens usuel, sauf pour les expressions et les mots définis comme suit :

« Avantage » :

Comprend tout cadeau, don, faveur, récompense, service, commission, gratification, marque d'hospitalité, rémunération, rétribution, gain, indemnité, privilège, préférence, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte, ou toute autre chose utile ou profitable de même nature ou toute promesse d'un tel avantage.

« Intérêt personnel » :

Intérêt de la personne concernée, qu'il soit direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée. Est exclu de cette notion le cas où l'intérêt personnel consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail rattachées aux fonctions de la personne concernée au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal.

« Intérêt des proches » :

Intérêt du conjoint de la personne concernée, de ses enfants, de ses ascendants ou intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec laquelle elle entretient une relation d'affaires. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

« Organisme municipal » :

- 1° un organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité;
- 2° un organisme dont le conseil est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- 3° un organisme dont le budget est adopté par la municipalité ou dont le financement est assuré pour plus de la moitié par celle-ci;
- 4° un conseil, une commission ou un comité formé par la municipalité chargé d'examiner et d'étudier une question qui lui est soumise par le conseil;
- 5° une entreprise, corporation, société ou association au sein de laquelle une personne est désignée ou recommandée par la municipalité pour y représenter son intérêt.

ARTICLE 3 – VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*; (VOIR ANNEXE 1)
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres conduites.

ARTICLE 4 – RÈGLES DE CONDUITE

4.1 Conflits d'intérêts

Toute personne doit éviter de se placer, sciemment, dans une situation où elle est susceptible de devoir faire un choix entre, d'une part, son intérêt personnel ou celui de ses proches et, d'autre part, celui de la municipalité ou d'un organisme municipal .

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le cas échéant, elle doit rendre publiques ces situations et s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations qui portent sur celles-ci.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il est également interdit à toute personne de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

4.2 Avantages

Il est interdit à toute personne :

- d'accepter, de recevoir, de susciter ou de solliciter tout avantage pour elle-même ou pour une autre personne en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont elle est membre peut être saisi;
- d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

La personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 du premier alinéa doit, dans les 30 jours de sa réception, produire une déclaration écrite au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité contenant une description adéquate de cet avantage, le nom du donateur, la date et les circonstances de sa réception.

4.3 Discrétion et confidentialité

Il est interdit à toute personne, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

4.4 Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à toute personne d'utiliser ou de permettre l'utilisation des ressources, des biens ou des services de la municipalité ou des organismes municipaux à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

4.5 Respect du processus décisionnel

Toute personne doit respecter les lois, les politiques et les normes (règlements et résolutions) de la municipalité et des organismes municipaux relatives aux mécanismes de prise de décision.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

4.6 Obligation de loyauté après mandat

Toute personne doit agir avec loyauté envers la municipalité après la fin de son mandat dans le respect des dispositions de la loi. Il lui est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'elle-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

ARTICLE 5 – MÉCANISMES DE CONTRÔLE

Conformément aux articles 7 et 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) :

« Un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie visé par un membre d'un conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

- 1° la réprimande;
- 2° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :
 - a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci.
 - b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code.
- 3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;
- 4° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ARTICLE 6 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, trésorier
et greffier par intérim

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 28 octobre 2011 :
Avis public : 28 octobre 2011
Adoption: 7 novembre 2011 :
Avis de promulgation : __ novembre 2011
Transmission au MAMROT : __ novembre 2011

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ANNEXE 1

RÈGLEMENT NUMÉRO 183-2011

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BROWNSBURG-
CHATHAM**

*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
(L.R.Q., chapitre E-2.2)*

Art. 304.

Est inhabile à exercer la fonction de membre du conseil de toute municipalité la personne qui sciemment, pendant la durée de son mandat de membre du conseil d'une municipalité ou de membre d'un organisme municipal, a un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité ou l'organisme.

L'inhabilité subsiste jusqu'à l'expiration d'une période de cinq ans après le jour où le jugement qui déclare la personne inhabile est passé en force de chose jugée.

(1987, c. 57, a. 304.)

Art. 361.

Le membre du conseil d'une municipalité qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstenir de participer à celles-ci et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Le premier alinéa s'applique également lors d'une séance de tout conseil, comité ou commission dont le membre fait partie au sein de la municipalité ou d'un organisme municipal.

Dans le cas où la séance n'est pas publique, le membre doit, outre les obligations imposées par le premier alinéa, quitter la séance après avoir divulgué la nature générale de son intérêt, pendant toute la durée des délibérations et du vote sur la question.

Lorsque la question est prise en considération lors d'une séance à laquelle le membre n'est pas présent, il doit divulguer la nature générale de son intérêt dès la première séance à laquelle il est présent après avoir pris connaissance de ce fait.

(1987, c. 57, a. 361; 1999, c. 25, a. 33.)

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-11-317

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 184-2011
DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE
DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DES
ÉPINETTES AINSI QUE DES EMPLACEMENTS
CIVIQUES DES 21, 25 ET 29 CHEMIN SAINT-MICHEL
PAR LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Richard Boyer lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire se prévaloir de l'article 70 de la loi sur les compétences municipales afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une requête de la majorité des contribuables intéressés aux travaux de déneigement aux frais desdits contribuables du chemin des Épinettes ainsi que des emplacements civiques des 21, 25 et 29 chemin Saint-Michel;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné soit avisé de procéder aux travaux de déneigement requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le présent règlement numéro 184-2011 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin des Épinettes ainsi que des emplacements civiques des 21, 25 et 29 chemin Saint-Michel par la Ville, soit adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent, à savoir :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 31 mars 2012, la Ville prendra à sa charge l'entretien partiel du chemin Des Épinettes ainsi que les emplacements des 21, 25 et 29 chemins des Épinettes. Les travaux suivants seront effectués :

Le déneigement pour un montant maximal de 600.00 \$ plus les taxes applicables ;

Un plan de la section du chemin Des Épinettes ainsi que des emplacements civiques des 21, 25 et 29 chemin Saint-Michel où la Ville prendra à sa charge l'entretien partiel dudit chemin, est annexé au présent règlement et en fait partie comme s'il était ici reproduit ;

ARTICLE 3

Pour assumer les coûts de l'entretien partiel du chemin des Épinettes ainsi que des emplacements civiques de 21, 25 et 29 chemin Saint-Michel, une tarification sera imposée en même temps que les taxes foncières générales 2012;

Advenant que l'entrepreneur abandonne son contrat, la Ville n'aura aucune obligation envers les citoyens outre celle de les rembourser pour le paiement ou la partie de paiement non utilisé;

ARTICLE 4

Pour assumer les coûts de l'entretien partiel du chemin des Épinettes ainsi que des emplacements civiques des 21, 25 et 29 chemin Saint-Michel, une tarification de 75 \$, plus taxes applicables ainsi que des frais d'administration de 15% seront imposés à chacun des cinq (5) propriétaires de maison et/ou chalet du chemin des Épinettes ainsi que les trois (3) propriétaires du 21, 25 et 29 chemin Saint-Michel. La liste de ces huit (8) propriétaires est annexée au présent règlement et en fait partie comme si elle était ici au long reproduite ;

ARTICLE 5

La tarification qui sera imposée sera payable par le ou les propriétaires d'immeuble qui bénéficie des travaux de l'avis du conseil au même titre que les autres taxes.

ARTICLE 6

Cette tarification sera payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 7

Un intérêt et une pénalité, aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification sera ajoutée sur tous les soldes impayés.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Georges Diné
Maire

René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, trésorier
et g reffier par intérim

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 3 octobre 2011
Adoption du règlement : 7 novembre 2011
Affiché et publié :

Annexe au règlement 184-2011

LISTE DES RÉSIDANTS

Matricule	Propriétaire	Adresse
2766-98-5080	Bracken Laird	18, des Épinettes
2766-98-8157	Woods Elmer	17, des Épinettes
2766-99-9827	Rivest Denis	14, des Épinettes
2866-09-2883	Beaulieu Louise	10, des Épinettes
2866-09-3520	Simard Yan	6, des Épinettes
2866-08-3972	Rousselle Jean Nicol	25, chemin Saint-Michel
2866-08-4335	Rousselle Jean Nicol	21, chemin Saint-Michel
2866-09-6108	Cournoyer Philippe	29, chemin Saint-Michel

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ MCNICOLL QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO ___-2011 AFIN DE FIXER LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, D'ORDURES ET AUTRES AINSI QUE LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE SUR CERTAINS IMMEUBLES POUR L'ANNÉE 2012 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO ___-2011 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DES RIVES PAR LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

11-11-318

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL / DEUX-MONTAGNES (RIADM)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des articles 468,34 et 468.36.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) soumet ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) demande aux municipalités membres d'adopter son budget 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du document transmis par la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) et s'en déclarent satisfaits ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations du directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve et adopte le budget 2012 de la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) tel que proposé, à savoir :

QUE les prévisions budgétaires 2012 de la *Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes* déposées par le secrétaire-trésorier soient acceptées telles que présentées, à savoir :

REVENUS

Quotes-parts	446 300 \$
Facturation-fonds de fermeture	502 500 \$
Location de bacs bleus	100 \$
Location de bacs bruns	100 \$
Vente de bacs verts	100 \$
Vente de bacs bruns	100 \$
Vente de bacs bleus	100 \$
Traitement des eaux de lixiviation	40 000 \$
Redevances	672 000 \$

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Revenus de placement	472 500 \$
Autres revenus-administration	33 700 \$
Communications environnementales	60 000 \$
Location bâtiments sur le site	25 000 \$
Location - aire de compostage - GSI	4 300 \$
Subvention recyc-Qc	100 000 \$
Location maisons	10 000 \$
Total des revenus	<u>2 366 800 \$</u>

CHARGES

Salaires	133 700 \$
Contributions de l'employeur	21 300 \$
Activités connexes- gestion intégrée	91 900 \$
Téléphone et communications	3 500 \$
Internet	2 700 \$
Frais de poste	900 \$
Publicité	7 000 \$
Associations et abonnements	2 000 \$
Frais de déplacement	3 500 \$
Services d'enfouissement	490 800 \$
Déchets domestiques-élimination	502 500 \$
Assurances	25 000 \$
Autres services professionnels	115 000 \$
Services professionnels Ville de Lachute	33 500 \$
Services juridiques	400 000 \$
Entretien et réparations bacs	25 000 \$
Services autres-collecte	18 000 \$
Coût des bacs verts (nouvelles propriétés et remplac.bacs)	9 000 \$
Dons et commandites	30 000 \$
Entretien et réparation	69 800 \$
Fournitures de bureau	4 200 \$
Fournitures informatiques	3 500 \$
Repas	1 700 \$
Compost	2 600 \$
Contributions à Tricentris (4 munic.membres)	19 000 \$
Taxes municipales - maisons expropriées	17 800 \$
Frais bancaires	500 \$
Total des charges	<u>2 034 400 \$</u>

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

Excédent de l'exercice	332 400 \$
Conciliation à des fins fiscales	
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	- \$
Affectations	
Activités d'investissement	- \$
Excédent de fonctionnement affecté, réserves Financières et fonds réservés	
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	- \$
Montants à pourvoir dans le futur	- \$
	<hr/>
Total des affectations	- \$
	<hr/>
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	332 400 \$
	<hr/> <hr/>

Adoptée à l'unanimité

11-11-319

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012
DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
CHATHAM / LACHUTE (RAEUCL)**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la *Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute* (RAEUCL) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des articles 468,34 et 468.36.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la *Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute* (RAEUCL) soumet ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute* (RAEUCL) demande aux municipalités membres d'adopter son budget 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du document transmis par la *Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute* (RAEUCL) et s'en déclarent satisfaits ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve et adopte le budget 2012 de la *Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute* (RAEUCL) tel que proposé, à savoir :

REVENUS

Services rendus aux organismes municipaux

Quote-part Lachute	981 000 \$
Quote-part Chatham	98 300 \$

Autres recettes - Intérêts

Banque, placements et autres	100 \$
Subventions gouvernementales	<u>266 000 \$</u>

TOTAL DES REVENUS 1 345 400 \$

CHARGES

Législation

Rémunération des administrateurs	7 800 \$
Contributions gouvernementales	<u>1 700 \$</u>
Total législation	9 500 \$

Gestion financière et administrative

Rémunération du personnel	3 300 \$
Contributions gouvernementales	2 000 \$
Frais de déplacement et congrès	100 \$
Frais de poste	00 \$
Frais administratifs	7 600 \$
Téléphone et communication	100 \$
Avis publics aux citoyens	100 \$
Services juridiques	100 \$
Services professionnels	4 700 \$
Assurances	9 200 \$
Services techniques	1 000 \$
Fournitures de bureau	
Réserve pour imprévus	<u>10 000 \$</u>
Total gestion financière et administrative	48 400 \$

Autres dépenses d'administration générale

Réclamations, dommages et intérêts	<u>100 \$</u>
Total des autres dépenses d'administration générale	100 \$

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

Hygiène du milieu

Frais administratifs	133 200 \$
Étangs et émissaires - Traitement des eaux	69 800 \$
Stations de pompage - Lachute	185 800 \$
Stations de pompage - Chatham	5 900 \$
Ouvrages communs d'interception	<u>15 300 \$</u>
Total dépenses d'hygiène du milieu	710 000 \$

Frais de financement

Frais de refinancement (escompte)	27 300 \$
Intérêts et frais de banque	100 \$
Intérêts sur la dette à long terme	<u>311 400 \$</u>
Total frais de financement	338 800 \$

TOTAL DES CHARGES **1 106 800\$**

Excédent de l'exercice **238 600 \$**

Conciliation à des fins fiscales

Financement

Remboursement de la dette à long terme	152 700 \$
---	------------

Affectations

Activités d'investissement	85 000 \$
Montant à pourvoir dans le futur	<u>900 \$</u>
Total des affectations	85 900 \$

**TOTAL DES ÉLÉMENTS CONCILIÉS À
DES FINS FISCALES** **238 600 \$**

**Excédent (déficit) de fonctionnement de
l'exercice à des fins fiscales** **\$**

Adoptée à l'unanimité

11-11-320

**RADIATION DE FACTURATIONS DIVERSES – DÉLAI
DE PRESCRIPTION – DOSSIERS POUR LESQUELS DES
RECOURS NE SONT PLUS POSSIBLE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des facturations diverses à radier, pour des délais de prescription et/ou pour lesquelles des recours ne sont plus possible ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 484 de la *Loi sur les cités et villes*, les arrérages de taxes municipales se prescrivent par trois (3) ans ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE depuis l'application des nouvelles normes comptables, les intérêts à recevoir doivent être comptabilisés aux revenus et que par conséquent, il y a lieu de procéder également à la radiation des intérêts reliés aux comptes de taxes à radier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, André McNicoll appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la radiation des facturations diverses suivantes, à savoir :

FACTURATIONS DIVERSES À RADIER					
No de dossier		À recevoir	Intérêt	Pénalité	À percevoir
310 (C)		\$25.00	\$11.19	\$0.52	\$36.71
Bertrand, Chantal					
Référence	Échéance				
2008-006482	2008-11-26	\$25.00	\$11.19	\$0.52	\$36.71
No de dossier		À recevoir	Intérêt	Pénalité	À percevoir
267 (C)		\$19.88	\$0.30	\$0.00	\$20.18
Bureau D'Évaluation Carmon Inc,					
Référence	Échéance				
2008-006472	2008-02-13	\$19.88	\$0.30	\$0.00	\$20.18
No de dossier		À recevoir	Intérêt	Pénalité	À percevoir
369 (C)		\$16.93	\$5.51	\$0.00	\$22.44
Elisabeth Lamarre Notaire					
Référence	Échéance				
2009-006544	2009-10-26	\$16.93	\$5.51	\$0.00	\$22.44
No de dossier		À recevoir	Intérêt	Pénalité	À percevoir
286 (C)		\$33.86	\$16.58	\$1.41	\$51.85
Etude Chartrand et Hebert,					
Référence	Échéance				
2008-006478	2008-07-09	\$33.86	\$16.58	\$1.41	\$51.85
No de dossier		À recevoir	Intérêt	Pénalité	À percevoir
284 (C)		\$260.00	\$127.30	\$10.84	\$398.14
Girard, Celine					
Référence	Échéance				
2008-006477	2008-07-09	\$260.00	\$127.30	\$10.84	\$398.14
No de dossier		À recevoir	Intérêt	Pénalité	À percevoir
325 (C)		\$565.00	\$249.30	\$11.78	\$826.08
Lamer, Sebastien					
Référence	Échéance				
2008-006486	2008-12-17	\$565.00	\$249.30	\$11.78	\$826.08
No de dossier		À recevoir	Intérêt	Pénalité	À percevoir
323 (C)		\$1 193.61	\$534.18	\$24.89	\$1 752.68
Location Penske Inc.,					
Référence	Échéance				
2008-006485	2008-11-26	\$1 193.61	\$534.18	\$24.89	\$1 752.68
No de dossier		À recevoir	Intérêt	Pénalité	À percevoir
321 (C)		\$1 468.02	\$656.98	\$30.61	\$2 155.61
Plourde, Denis					

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

Référence	Échéance				
2008-006483	2008-11-26	\$1 468.02	\$656.98	\$30.61	\$2 155.61
No de dossier		À recevoir	Intérêt	Pénalité	À percevoir
72 (C)		\$188.02	\$100.36	\$11.75	\$300.13
Recherches de Titres Rtl Ltee,					
Référence	Échéance				
2008-006461	2008-02-13	\$188.02	\$100.36	\$11.75	\$300.13
No de dossier		À recevoir	Intérêt	Pénalité	À percevoir
357 (C)		\$16.93	\$6.17	\$0.00	\$23.10
Sutton (Michelle Demange)					
Référence	Échéance				
2009-006502	2009-07-29	\$16.93	\$1.88	\$0.85	\$19.66
No de dossier		À recevoir	Intérêt	Pénalité	À percevoir
268 (C)		\$17.09	\$9.12	\$1.07	\$27.28
Talbot, M ^e Marie- Therese					
Référence	Échéance				
2008-006473	2008-02-13	\$17.09	\$9.12	\$1.07	\$27.28
Grand total :		\$3 804.34	\$1 716.99	\$92.87	\$5 614.20

Adoptée à l'unanimité

**11-11-321 DOSSIER ARRÉRAGES DE TAXES ASSOCIATION DU
LAC CARILLON**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des taxes à radier pour des montants reliés aux frais perçus pour et au nom de L'association du lac Carillon, lesquels n'ont pas encore été payés par la propriétaire de trois (3) terrains et quelle aurait dû être facturée pour 1 matricule seulement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la radiation des montants de taxes prélevés sur le matricule 3762-32-0236 soit une somme de 44.60 \$ incluant les intérêts et la pénalité.

Adoptée à l'unanimité

**11-11-322 RÉOLUTION POUR ÉTABLIR LES DATES ET HEURES
POUR LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL MUNICIPAL 2012 ET PUBLICATION DANS
UN JOURNAL LOCAL**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg adopte le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal à avoir lieu en 2012, qui se tiendront à la salle du centre communautaire Louis-Renaud et qui débiteront à 19 h, à savoir :

Le 9 JANVIER 2012, à 19 h	Le 3 JUILLET 2012, à 19 h
Le 6 FÉVRIER 2012, à 19 h	Le 6 AOÛT 2012, à 19 h
Le 5 MARS 2012, à 19 h	Le 4 SEPTEMBRE 2012, à 19 h
Le 2 AVRIL 2012, à 19 h	Le 1 ^{ER} OCTOBRE 2012, à 19 h
Le 7 MAI 2012, à 19 h	Le 5 NOVEMBRE 2012, à 19 h
Le 4 JUIN 2010, à 19 h	Le 3 DÉCEMBRE 2012, à 19 h

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant, et ce, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

11-11-323

AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES DANS LE CADRE D'UNE AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR GENS AU BÉNÉFICE DES ORGANISMES À CARACTÈRE SOCIOCULTUREL OU COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT les négociations ayant eu lieu entre le Maire de la Ville, monsieur Georges Diné, et monsieur Lucien Rémillard, de « *Gestion environnementale Nord-Sud* », il a été convenu qu'une somme de 7 711,20 \$ sera versée annuellement par « *GENS* » à la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'entente devra être signée à cet effet avec « *GENS* » ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à utiliser cette contribution pour promouvoir et aider à l'organisation d'activités à caractère socioculturel ou communautaire, que ces activités soient organisées par des organismes du milieu ou directement par la Ville elle-même.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la signature d'une entente avec le Maire, monsieur Georges Dinel, et monsieur Lucien Rémillard de « *GENS* », incluant les conditions imposées pour la distribution de ladite somme.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment le projet d'entente négociée.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham profite de l'occasion pour remercier « *GENS* » de son geste et de son implication dans la communauté.

Adoptée à l'unanimité

11-11-324

AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES – PROTOCOLE D'ENTENTE DE PARTENARIAT SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'UTILISATION DU PARC- ÉCOLE BOUCHARD AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie « Orica » de faire un don à l'École Bouchard sous forme de modules de jeux de la compagnie Jambettes, le tout pour une valeur approximative de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Orica » veut ainsi faire un don de type communautaire et que les modules de jeux devront être autoportants et nécessiteront de légers travaux d'excavation et d'installation;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Brownsburg-Chatham de participer aux travaux d'excavation et d'installation nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la signature d'un protocole d'entente de partenariat sur l'aménagement et l'utilisation du Parc-École Bouchard entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la Commission Scolaire de la Rivière-du-Nord avec la modification de l'article numéro 4 du protocole d'entente, à savoir :

L'article numéro 4 du protocole d'entente est remplacé par le suivant, à savoir :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- **L'ÉCOLE** assumera la surveillance des activités de ses élèves se déroulant dans le parc-école, et ce, durant les heures scolaires et les heures où le service de garde l'école est ouvert.

Pour les heures autres que celles précitées, **LA VILLE** assumera l'entière responsabilité de l'utilisation du parc-école.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment le projet d'entente négociée.

Adoptée à l'unanimité

11-11-325

CONTRIBUTION FINANCIÈRE « SOLIDARITÉ ÉLÈVES POLYVALENTE LAVIGNE »

CONSIDÉRANT l'incendie survenu le 21 septembre 2011 à la Polyvalente Lavigne de Lachute;

CONSIDÉRANT QU'UN imposant groupe de travail a été mis sur pied au sein même de la communauté, et ce, afin d'élaborer une stratégie d'intervention afin de mettre en commun leurs ressources et de proposer différentes mesures ayant comme objectif de stimuler la motivation et la persévérance scolaire, de favoriser l'assiduité en classe et de contrer le risque de décrochage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite collaborer à cette campagne de financement spéciale appelée « Solidarité Élèves Polyvalente Lavigne » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière à ladite campagne de financement, et ce, pour un montant forfaitaire de 6 825 \$ lequel, est basé sur le nombre de résidants de la Ville de Brownsburg-Chatham, à savoir : 1 \$ par résidant.

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général, trésorier et greffier par intérim, à faire émettre un chèque au montant de 6 825 \$, à l'ordre de « Solidarité Élèves Polyvalente Lavigne » et de le faire parvenir à la MRC d'Argenteuil.

QUE le Conseil municipal autorise le transfert budgétaire approprié du poste budgétaire 02-140-00-141 au poste budgétaire 02-110-00-959.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

11-11-326 CONFORMITÉ DES CHEMINS CAMPBELL ET DU CASTOR

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la conformité de certains chemins de la Ville de Brownsburg-Chatham, à savoir :

- Chemin Campbell ; et
- Chemin du Castor.

CONSIDÉRANT QUE lesdits chemins sont réputés conformes ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations du directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine la conformité desdits chemins, à savoir :

- Chemin Campbell ; et
- Chemin du Castor.

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant à effectuer les démarches nécessaires, en ce sens, afin de bien établir la conformité desdits chemins.

Adoptée à l'unanimité

11-11-327 PROGRAMME D'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU NORD

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Abri Nord » réalise le programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Abri Nord » cherche à établir des partenariats dans la réalisation de ce programme qui vise à établir un portrait de la qualité de l'eau et des tendances justes et valables;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de réaliser un échantillonnage sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont déjà confirmé leur participation à ce partenariat, « Abri Nord » et municipalités en finançant une ou plusieurs stations d'échantillonnage sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE le programme lancé en 2010 connaît un vif succès et suscite un grand intérêt auprès des acteurs de l'eau et des citoyens du bassin versant;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT comme nécessaire et souhaitable qu'une station d'échantillonnage soit située sur la rivière-de-l'Ouest sur le territoire de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel du partenariat est établi à 1 000 \$/année/station;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le versement d'un montant de 1 000 \$ à l'organisme « Abri Nord » pour l'année 2012 et mandate et autorise le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant pour donner plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

11-11-328

ABOLITION DU POSTE DE « SOUDEUR CHAUFFEUR/OPÉRATEUR » AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS QUI EST REMPLACÉ PAR UN NOUVEAU POSTE DE CHAUFFEUR/OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT la démission de l'employé qui était en fonction au poste de soudeur chauffeur/opérateur;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en soudure ne justifient plus l'emploi d'un effectif à temps plein à cette fonction;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque sérieux d'effectifs en tant que chauffeur au Service de la voirie de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par l'agente des ressources humaines, madame Lisa Cameron, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'abolition du poste de soudeur chauffeur/opérateur et autorise le remplacement dudit poste par celui de chauffeur/opérateur à temps complet.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-11-329

AUTORISATION D'EMBAUCHER MONSIEUR ERIC JOLY (EMPLOYÉ NUMÉRO 302-000-0375) POUR LE POSTE DE CHAUFFEUR / OPÉRATEUR AU SEIN DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'un affichage de poste a été fait à l'interne pour le poste de chauffeur/opérateur;

CONSIDÉRANT QU'un seul candidat a postulé pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le candidat possède les qualifications requises pour la conduite de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste s'est terminé le vendredi 12 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par l'agente des ressources humaines, madame Lisa Cameron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de monsieur Éric Joly, à titre de chauffeur/opérateur à l'échelon 3 de la classe salariale 16 et ce, conformément aux dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

11-11-330

AUTORISATION D'EMBAUCHER MONSIEUR JONATHAN GRENIER (EMPLOYÉ NUMÉRO 302-000-0280) POUR LE POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN ET AUX PARCS AU SEIN DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la vacance du poste de préposé à l'entretien et aux parcs au sein du Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU'un affichage à l'interne a été fait pour une période de trois jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste s'est terminé le vendredi 26 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) candidats ont démontré leur intérêt pour ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8.08 de la convention collective en vigueur, l'ancienneté est le facteur déterminant dans la mesure où le salarié remplit les exigences normales de l'emploi concerné, a les qualifications nécessaires et remplit les exigences particulières;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par l'agente des ressources humaines, madame Lisa Cameron ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de monsieur Jonathan Grenier, à titre de préposé à l'entretien et aux parcs. Monsieur Grenier restera au même salaire et entrera en fonction à son nouveau poste au plus tard le 21 novembre prochain et ce, conformément aux dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

11-11-331

AUTORISATION D'EMBAUCHER MONSIEUR SERGE BRONSARD (EMPLOYÉ NUMÉRO 302-000-0473) POUR LE POSTE DE CHAUFFEUR / OPÉRATEUR EN REMPLACEMENT POUR UNE PÉRIODE D'UN (1) AN AU SEIN DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-10-289 autorisant un congé sans solde pour une période d'un an à Monsieur Stéphane Dicaire, chauffeur / opérateur au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un affichage a été fait à l'interne pour le poste temporaire de chauffeur/opérateur;

CONSIDÉRANT QU'un seul candidat a postulé pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le candidat occupe déjà un poste de chauffeur/opérateur en remplacement d'un congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste s'est terminé le vendredi 12 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par l'agente des ressources humaines, madame Lisa Cameron ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de temporaire de monsieur Serge Bronsard, à titre de chauffeur/opérateur à l'échelon 1 de la classe salariale 16 pour une période d'un an, soit du 14 octobre 2011 au 13 octobre 2012 et ce, conformément aux dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-11-332

**EMBAUCHE D'UN (1) POMPIER À TEMPS PARTIEL
POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE,
SECTEUR BROWNSBURG**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a besoin d'effectifs pour maintenir l'efficacité opérationnelle de son service ;

CONSIDÉRANT QU'un candidat a déjà complété la section 1 de la formation requise et ainsi, ne nécessite aucun déboursé de formation avant son entrée en fonction ;

CONSIDÉRANT QUE ce candidat est disponible immédiatement et qu'il rencontre tous les critères requis ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Desforges, ainsi que de ses recommandations à l'effet de procéder à l'embauche de monsieur Patrick Duncan ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de la personne susmentionnée, comme pompier, à temps partiel, pour le Service de sécurité incendie de la Ville, avec une période de probation de un (1) an.

QUE le salaire est établi suivant l'entente intervenue entre la Ville et l'Association des pompiers.

Adoptée à l'unanimité

11-11-333

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE
TEMPORAIRE À L'ADMINISTRATION DU SERVICE
DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'un besoin temporaire à l'administration du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les besoins présents nécessitent une ressource supplémentaire pour une courte période de temps;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher madame Diane Saint-Pierre, à titre de commis de bureau grade I pour une période de quatre (4) semaines à deux (2) jours par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche temporaire de madame Diane Saint-Pierre, à titre de commis de bureau grade I à raison de quinze (15) heures par semaine pour une période de quatre (4) semaines. La nouvelle employée se verra attribuée un salaire horaire de 15,82 \$ le tout conformément à la convention collective présentement en vigueur concernant les embauches temporaires.

Adoptée à l'unanimité

11-11-334

AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR-OPÉRATEUR POUR UN REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MALADIE – ENTENTE AVEC LE SYNDICAT ET MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ÉCHÉANT

CONSIDÉRANT QU'un employé du Service des travaux publics est en congé de maladie et qu'aucun retour n'est prévu prochainement;

CONSIDÉRANT QUE le poste à remplacer est un poste de journalier à temps partiel, soit vingt-quatre (24) heures par semaine;

CONSIDÉRANT la période hivernale qui approche à grands pas et les besoins pressants d'effectifs au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'horaire du poste à remplacer pour passer de vingt-quatre (24) à quarante (40) heures par semaine;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher monsieur Jean-Pierre Monette, à titre de chauffeur-opérateur pour le Service des travaux publics, pour un remplacement de congé de maladie. Le tout à partir du 21 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche temporaire de monsieur Jean-Pierre Monette, à titre de chauffeur-opérateur en remplacement de l'employé numéro 302-000-101 pour un horaire de quarante (40) heures par semaine au taux horaire de 16,48 \$ le tout conformément à la convention collective présentement en vigueur concernant les embauches temporaires.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-11-335

AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR-OPÉRATEUR POUR UN REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MALADIE – ENTENTE AVEC LE SYNDICAT ET MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ÉCHÉANT

CONSIDÉRANT QU'un employé du Service des travaux publics est en congé de maladie depuis plusieurs mois et qu'aucun retour n'est prévu prochainement;

CONSIDÉRANT la période hivernale qui approche à grands pas et les besoins pressants d'effectifs au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher monsieur Daniel Rochon, à titre de chauffeur-opérateur pour le Service des travaux publics, pour un remplacement de congé de maladie. Le tout à partir du 21 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche temporaire de monsieur Daniel Rochon, à titre de chauffeur-opérateur en remplacement de l'employé numéro 302-000-317 au taux horaire 16,48 \$ le tout conformément à la convention collective présentement en vigueur concernant les embauches temporaires.

Adoptée à l'unanimité

11-11-336

CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR SYLVAIN ALLARD

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde de monsieur Sylvain Allard, directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les raisons invoquées par le demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur général, trésorier et greffier par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

- d'accorder un congé sans solde à monsieur Sylvain Allard pour une période indéterminée, d'une durée maximale de trois-cent-soixante-cinq (365) jours;
- de lui permette de conserver toute la couverture de l'assurance collective de la ville à condition que la totalité des coûts de ladite couverture soit assumée à cent pour cent (100%) par lui;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- de le réintégrer, à son retour, dans le poste de directeur du Service des travaux publics aux mêmes termes et conditions que celles définies dans son présent contrat.

QUE monsieur Sylvain Allard devra aviser par écrit la Ville de son désir de réintégrer son poste, au moins trente (30) jours avant la date effective de son retour en poste.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS & CULTURES

11-11-337 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB D'ÂGE D'OR « LES PENTES D'ARGENT » POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QUE le Club d'âge d'or de Brownsburg-Chatham sollicite une aide financière afin d'offrir des activités à coût abordable à ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci répond aux critères et exigences de la «*Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Ville de Brownsburg-Chatham*» et qu'ils ont remis tous les documents exigés selon celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière au Club d'âge d'or de Brownsburg-Chatham, «*Les Pentes d'Argent*», au montant de 750,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

11-11-338 TOURNOI NATIONAL MIDGET DE LACHUTE– DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière du comité organisateur du Tournoi Midget de Lachute;

CONSIDÉRANT QUE l'année dernière la Ville a participé financièrement à cet évènement, dont une partie se déroule à l'aréna Gilles Lupien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière au «*Tournoi National Midget de Lachute*», au montant de 250,00\$.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-11-339

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU « COMITÉ D'AIDE
AUX FAMILLES DÉFAVORISÉES DE SAINT-PHILIPPE
D'ARGENTEUIL » POUR LA DISTRIBUTION DE
PANIERS DE NOËL AUX FAMILLES DÉFAVORISÉES**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du « Comité d'aide aux familles défavorisées de Saint-Philippe d'Argenteuil » pour la distribution de paniers de Noël aux familles défavorisées;

CONSIDÉRANT QUE le « Comité d'aide aux familles défavorisées de Saint-Philippe d'Argenteuil » fait la distribution de paniers de Noël aux familles les plus défavorisées dans le temps des Fêtes ;

CONSIDÉRANT QUE l'an passé, à l'occasion du temps des réjouissances de la période des Fêtes de Noël, ledit Comité a distribué quarante-deux (42) paniers de Noël et effectués huit (8) dépannages.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une aide financière au montant forfaitaire de 300 \$ au « Comité d'aide aux familles défavorisées de Saint-Philippe d'Argenteuil » pour la distribution des paniers de Noël.

Adoptée à l'unanimité

11-11-340

**DEMANDE D'UNE COMMANDITE ET AUTORISATION
POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX
PUBLICITAIRES POUR LA TENUE DE LA
« GUIGNOLÉE 2011 » – SECTEUR BROWNSBURG**

CONSIDÉRANT la demande du « Comité organisateur de la Guignolée 2011 » d'une commandite ainsi que l'autorisation de positionner deux (2) panneaux publicitaires, et ce, afin d'informer les gens de la tenue de l'événement qui aura lieu, le samedi 10 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur demande au Conseil municipal une commandite pour l'achat de sacs utilisés pour la récolte des denrées non-périssables pour effectuer la distribution desdits sacs ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement annuel permet de soutenir des familles dans le besoin sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une aide financière au montant forfaitaire de 350 \$ au « Comité organisateur de la Guignolée 2011 » pour l'achat de sacs qui seront utilisés pour la distribution des denrées non-périssables lors de cet évènement.

QUE le Conseil municipal autorise le « Comité organisateur de la Guignolée 2011 » à positionner deux (2) panneaux publicitaires, l'un à l'entrée de la Ville venant de Lachute et l'autre à l'entrée de Saint-Philippe, et ce, du 30 novembre au 10 décembre 2011.

QUE les organisateurs soient informés qu'ils doivent obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) puisqu'il s'agit d'une route provinciale.

Adoptée à l'unanimité

11-11-341

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LE «GOLF ET AUBERGE OASIS» POUR LA SAISON DE SKI 2011-2012 DU CENTRE DE SKI DE FOND «LA RANDONNÉE»

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente de services conclue avec le propriétaire du « Club de Golf et Auberge Oasis » pour la prochaine saison du centre de ski de fond « La Randonnée »;

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue, en date du 13 octobre 2011, comprend notamment le déneigement du stationnement, l'usage d'un local pour la location d'équipements, la billetterie, les services aux usagés ainsi que l'utilisation d'une pente de glissade à l'exclusion de l'épandage d'abrasif dans le stationnement et le chemin d'accès pour une somme de 20 500 \$, toutes taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de la vente des billets et de la location des équipements mis à la disposition des usagers demeureront également à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle l'entente de services avec le « Club de Golf et Auberge Oasis » relativement à la fourniture de services dans le cadre des opérations du Centre de ski de fond « La Randonnée » pour la saison 2011-2012, moyennant un coût de 20 500 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**11-11-342 AUTORISATION DE MANDATER MONSIEUR
JACQUES LABROSSE POUR LA PRÉPARATION ET
L'ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND ET DE
RAQUETTES DU CENTRE DE « LA RANDONNÉE »**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham opère le Centre de ski de fond « La randonnée ».

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir des sentiers de ski de fond et de raquettes de qualité et sécuritaire à ses usagés;

CONSIDÉRANT QUE le traçage des pistes de ski de fond demande une expertise particulière et que celui-ci doit être effectué tous les jours et incluant les fins de semaine;

CONSIDÉRANT QUE la préparation des sentiers demande des travaux d'entretien, et ce, plusieurs semaines avant la tombée de la neige;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Labrosse offre ses services afin de préparer les sentiers, tracer et entretenir la machinerie nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Labrosse œuvre bénévolement pour le Centre de ski de fond « La Randonnée » depuis plusieurs années et que ses connaissances dans ce domaine sont reconnues par la Ville de Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service des loisirs à mandater monsieur Jacques Labrosse pour la préparation des sentiers, le traçage et l'entretien de la machinerie requise à la réalisation de ses fonctions.

QUE le Conseil municipal prévoit un montant forfaitaire de 1000 \$ pour ses services provenant du budget entretien et réparation terrains ski de fond.

Adoptée à l'unanimité

**11-11-343 AUTORISATION DE MANDATER LE PARC CARILLON
POUR FAIRE LA GESTION DU CAMP DE RELÂCHE -
HIVER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire offrir de nouveau aux citoyens d'Argenteuil un camp de relâche sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation d'un camp de jour à l'interne demande une charge de travail considérable et que d'autres événements et activités de loisirs requièrent l'attention du Service des loisirs;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le Parc Carillon offre le camp de jour estival officiel de la Ville de Brownsburg-Chatham, et que son expertise est reconnue;

CONSIDÉRANT QU'en offrant la gestion du camp de relâche au Parc Carillon, le Service des loisirs pourra mettre d'avantage de temps sur la promotion ainsi que la recherche de commandites;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Carillon permet de réduire considérablement les coûts de réalisation du camp de relâche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service des loisirs à mandater le Parc Carillon pour la gestion du camp de relâche.

QUE le Conseil municipal prévoit un montant de 12 000 \$ à la dépense et de 8300 \$ aux revenus pour la réalisation du camp de relâche en 2012.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11-11-344

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-03-2011 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE UN USAGE ADDITIONNEL AU COMMERCE DANS LA ZONE CENTRE-VILLE CV-224

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 octobre 2011;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 7 novembre 2011 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin de permettre qu'un usage additionnel à un usage principal commercial soit autorisé dans la zone centre-ville Cv-224;

ATTENDU QUE qu'un usage additionnel à un usage principal commercial est autorisé à la condition que cet usage additionnel soit autorisé dans la zone comme usage principal;

ATTENDU QUE la zone visée par la requête est localisée dans le périmètre du centre-ville;

ATTENDU QUE cette requête s'inscrit dans la démarche de revitalisation et de relance économique du centre-ville;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant à la grille de la zone centre-ville Cv-224, un énoncé sous l'onglet «Dispositions spéciales» au point (7), à la suite de la note (6), le libellé suivant :

« (7) art. 34 Usages additionnels au commerce »

Le «(7)» apparaît à la grille sous les usages de commerce autorisés.

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Dincl
Maire

René Tousignant, Directeur
général, trésorier et
greffier par intérim

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 3 octobre 2011
Adoption du projet : 3 octobre 2011
Adoption du 2^e projet : 7 novembre 2011
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :

11-11-345

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2011-016 – 241, MONTÉE VACHON – MONSIEUR RICHARD LALONDE

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-016 présentée par monsieur Richard Lalonde pour la propriété située au 241, montée Vachon, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser une distance de 7,00 mètres entre la résidence et le chenil au lieu de 10,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan de localisation préparé par monsieur Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre en date du 3 février 1998;

ATTENDU QUE le chenil a été aménagé dans un bâtiment agricole existant;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-016 présentée par monsieur Richard Lalonde, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 241, montée Vachon, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une distance de 7,00 mètres entre la résidence et le chenil au lieu de 10,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-016 présentée par monsieur Richard Lalonde, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 241, montée Vachon, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une distance de 7,00 mètres entre la résidence et le chenil au lieu de 10,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

11-11-346

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2011-017 – 70, CHEMIN BOISÉ – MONSIEUR GUY BRETON

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-017 présentée par monsieur Guy Breton pour la propriété située au 70, chemin Boisé, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un garage détaché en surplus du garage attenant à la résidence. La réglementation prescrit un garage détaché ou un garage attenant à une résidence unifamiliale;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Croquis d'implantation montrant le garage détaché projeté;
- Plan du garage détaché dessiné par le requérant;
- Photographie de la situation existante.

ATTENDU QUE le garage attenant à la résidence est de faible superficie;

ATTENDU QUE le garage détaché proposé vise à permettre un espace supplémentaire de rangement;

ATTENDU QUE le garage détaché sera implanté sur un terrain boisé de grande superficie dans une zone de villégiature;

ATTENDU QUE la pente de toit et les revêtements extérieurs s'harmoniseront à ceux de la résidence;

ATTENDU QU'un garage détaché est autorisé en zone résidentielle et vise un usage de nature privée uniquement;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-017 présentée par monsieur Guy Breton, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 70, chemin Boisé, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un garage détaché en surplus du garage attenant à la résidence. La réglementation prescrit un garage détaché ou un garage attenant à une résidence unifamiliale.

Cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante :

- Le revêtement extérieur, de même que sa couleur, devront s'harmoniser à celui de la résidence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-017 présentée par monsieur Guy Breton, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 70, chemin Boisé, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un garage détaché en surplus du garage attenant à la résidence. La réglementation prescrit un garage détaché ou un garage attenant à une résidence unifamiliale.

Cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- Le revêtement extérieur, de même que sa couleur, devront s'harmoniser à celui de la résidence.

Adoptée à l'unanimité

11-11-347 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2011-018 – 466 À 470, RUE SAINT-JOSEPH – MADAME YVETTE ROBILLARD

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-018 présentée par madame Yvette Robillard pour la propriété située au 466 à 470, rue Saint-Joseph, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser une seconde entrée charretière à la propriété située dans le périmètre d'urbanisation au lieu d'une seule, tel que prescrit à la réglementation;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Un extrait de la matrice graphique montrant l'entrée charretière existante et celle projetée.

ATTENDU QUE la présente requête vise à avoir un meilleur accès à la propriété qui est occupé par trois (3) résidences;

ATTENDU QUE le terrain comporte un grand espace ayant une surface asphaltée pouvant accueillir un bon nombre de véhicules;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure pourra causer un préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-018 présentée par madame Yvette Robillard, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 466 à 470, rue Saint-Joseph, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une seconde entrée charretière à la propriété située dans le périmètre d'urbanisation au lieu d'une seule, tel que prescrit à la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-018 présentée par madame Yvette Robillard, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 466 à 470, rue Saint-Joseph, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une seconde entrée charretière à la propriété située dans le périmètre d'urbanisation au lieu d'une seule, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

11-11-348 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2011-019 – 201, CHEMIN DALESVILLE SUD – MONSIEUR CHARLES-ANDRÉ MORENCY

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-019 présentée par monsieur Charles-André Morency pour la propriété située au 201, chemin Dalesville Sud, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- Une hauteur totale du garage détaché de 7,00 mètres au lieu de 5,50 mètres;
- Une hauteur des murs de 3,1 mètres au lieu de 3,00 mètres.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Croquis d'implantation montrant le garage détaché projeté;
- Plan du garage détaché dessiné par un technologue;
- Certificat de localisation et son plan préparés par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous sa minute 11 317, sous son dossier 3189, en date du 18 février 2010.

ATTENDU QUE le garage détaché sera implanté sur un terrain boisé de grande dimension dans une zone de villégiature;

ATTENDU QUE la pente de toit du garage détaché sera de 8/12 afin de s'agencer à la volumétrie de la résidence;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera de même couleur et devra s'harmoniser à celui de la résidence;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-019 présentée par monsieur Charles-André Morency, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 201, chemin Dalesville Sud, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Une hauteur totale du garage détaché de 7,00 mètres au lieu de 5,50 mètres;
- Une hauteur des murs de 3,1 mètres au lieu de 3,00 mètres.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante :

- Le revêtement extérieur sera de même couleur et devra s'harmoniser à celui de la résidence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-019 présentée par monsieur Charles-André Morency, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 201, chemin Dalesville Sud, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Une hauteur totale du garage détaché de 7,00 mètres au lieu de 5,50 mètres;
- Une hauteur des murs de 3,1 mètres au lieu de 3,00 mètres.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante :

- Le revêtement extérieur sera de même couleur et devra s'harmoniser à celui de la résidence.

Adoptée à l'unanimité

11-11-349

CESSION POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX / DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2011-00004 / SUBDIVISION DES LOTS 1017-90 ET 1017-91 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM

ATTENDU QUE madame Laurette Aubert a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots 1017-90 et 1017-91 à partir du lot 1017-89 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 8753, minute 14 418, en date du 8 avril 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 1017-90 sera destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur le chemin d'Eupen et le lot 1017-91 est un lot se rattachant au lot construit 1016-56;

ATTENDU QUE cette subdivision vient redéfinir le lot attribué à la résidence du 53, chemin d'Eupen;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10%;

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 3 696,35 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

11-11-350

CESSION POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX / DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2011-00015 / SUBDIVISION DU LOT 956-1 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM

ATTENDU QUE monsieur Trevor Dixon a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot 956-1 à partir de la partie du lot 956 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 7110, minute 2214, en date du 12 août 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot distinct 956-1;

ATTENDU QUE cette subdivision vient redéfinir le lot attribué à la résidence du 1266, route du Nord;

ATTENDU QUE la partie de lot résiduelle 956 pourra être à nouveau subdivisée ultérieurement;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10%;

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 101,07 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

11-11-351

CESSION POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX / DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2011-00020 / SUBDIVISION DU LOT 841-7 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM

ATTENDU QUE monsieur Carmel Leroux a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot 841-7 à partir de la partie du lot 841-1 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 5163, minute 14 687, en date du 22 septembre 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot distinct 841-7;

ATTENDU QUE cette subdivision vient redéfinir le lot attribué à la résidence du 486, chemin de la Carrière;

ATTENDU QUE la partie de lot résiduelle 841-1 pourra être à nouveau subdivisée ultérieurement;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10%;

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 92,61 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

11-11-352

**ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA
RÉSOLUTION NUMÉRO 11-09-264 ADOPTÉE LE 6
SEPTEMBRE 2011 - DEMANDE D'AUTORISATION
AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN
DE PERMETTRE UNE UTILISATION À UNE FIN
AUTRE QUE L'AGRICULTURE, SOIT LA
CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE
ISOLÉE, SUR LES PARTIES DE LOTS 660 ET 661 DU
CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM SITUÉES SUR
LE CHEMIN STAYNERVILLE EST**

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution vient abroger et remplacer la résolution numéro 11-09-264 adoptée le 6 septembre 2011 pour le motif qu'un complément d'information apporté par la demanderesse soit versé au dossier requiert ainsi que soit corrigé l'information la résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'argumentaire concernant l'exploitation forestière a dû être enlevé compte tenu que le lot en question n'a jamais fait l'objet d'une telle coupe;

CONSIDÉRANT la demande déposée par la demanderesse madame Nathalie Miron, afin de permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur les parties de lots 660 et 661 du cadastre du canton de Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont situés dans la zone agricole Ag-142;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE la future acheteuse, madame Nathalie Miron, fille de madame Liette Côté propriétaire de la terre visée, souhaite exploiter une ferme avec 2 bœufs, 10 poules à grains et 10 poules à œufs;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse souhaite construire une maison pour se rapprocher des services sans être trop près de la Ville;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une ferme ne contraint en rien la continuité de la mise en valeur du boisé existant;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la résidence sur les lots visés permettra à la demanderesse d'être à proximité du parc de maisons mobiles appartenant à sa mère puisqu'elle s'occupe de l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur les parties de lots 660 et 661 du cadastre du canton de Chatham, situé sur le chemin Staynerville est.

Adoptée à l'unanimité

11-11-353

**ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA
RÉSOLUTION NUMÉRO 11-10-301 ADOPTÉE LE 3
OCTOBRE 2011 - DEMANDE D'AUTORISATION
AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN
DE PERMETTRE L'ALIÉNATION DE LA TERRE EN
CONSERVANT UNE SUPERFICIE DE 5 000,00 MÈTRES
CARRÉS DE LA PARTIE DU LOT 179 DU CADASTRE
DU CANTON DE CHATHAM, CONSERVANT LES 2
RÉSIDENCES SITUÉES SUR LE CHEMIN DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD**

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution vient abroger et remplacer la résolution numéro 11-10-301 adoptée le 3 octobre 2011 pour le motif que la description du projet a été modifiée afin de préciser la nature de la demande;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT la demande déposée par le demandeur monsieur Ross W. Graham afin de permettre l'aliénation de la terre en conservant une superficie de 5 000,00 mètres carrés de la partie du lot 179 du cadastre du canton de Chatham, conservant les 2 résidences;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont situés dans la zone agricole Ag-167;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, monsieur Graham, possède cette propriété suite à une déclaration de transmission de madame Mildred Edna Sly;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est retraité et qu'il loue la terre depuis plusieurs années pour l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu qu'en aucun moment les propriétaires de la terre n'ont exercé leur droit de subdiviser la terre sur une superficie de 5 000,00 mètres carrés, le présent propriétaire en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite conserver les deux (2) résidences de la propriété agricole advenant qu'un acheteur souhaite l'acquérir sans maison construite;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite conserver une parcelle de la terre sur une superficie de 5 000,00 mètres carrés car il s'agit de la superficie minimale exigée par la réglementation municipale et pour conserver la plus grande superficie possible pour l'exploitation agricole

CONSIDÉRANT QUE le père du demandeur a déjà obtenu une reconnaissance de droits de la Commission pour construire la 2^e résidence suite à une déclaration envoyée en vertu de l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas, la Ville acceptera le nombre de deux (2) bâtiments principaux sur cette propriété pour favoriser l'exploitation agricole d'une superficie maximale;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'aliénation de la terre en conservant une superficie de 5 000,00 mètres carrés de la partie du lot 179 du cadastre du canton de Chatham, conservant les 2 résidences situées sur le chemin de la Rivière-du-nord.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures* *(hygiène du milieu)*)

11-11-354

AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS » POUR LA SURVEILLANCE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉGOUT, D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DE PAVAGE, DE BORDURE, DE TROTTOIR ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES POUR LA RUE PRINCIPALE (DU COUVENT À DES ÉRABLES), (ENTRE WOODBINE ET OAK) ET BASSIN DE RÉTENTION / DÉCOMPTE #4

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme d'ingénieur chargée de la surveillance des travaux, « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés », relativement aux travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir et construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour la rue Principale (du Couvent à des Érables), (entre Woodbine et Oak) et bassin de rétention / décompte numéro 4;

CONSIDÉRANT que le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale entérinée sous la résolution numéro 10-06-250;

CONSIDÉRANT que les honoraires sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour lesdits travaux; soit le 162-2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels, au montant de 12 670,94 \$, taxes incluses, reliés à la surveillance des travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir et construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour la rue Principale (du Couvent à des Érables), (entre Woodbine et Oak) et bassin de rétention / décompte numéro 4, à la firme d'ingénierie « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés »;

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010;

Adoptée à l'unanimité

11-11-355

AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS » POUR LA SURVEILLANCE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉGOUT. D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DE PAVAGE, DE BORDURE, DE TROTTOIR SUR LA RUE LYNDA-MORIN (À LA FIN DE SAINT-LOUIS) ET DE SAINT-LOUIS (DE LYNDA-MORIN À LA RUE PRINCIPALE)/ DÉCOMPTE #4

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme d'ingénieur chargée de la surveillance des travaux, « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés », relativement aux travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue Lynda-Morin (à la fin de Saint-Louis) et Saint-Louis (de Lynda-Morin à la rue Principale) / décompte numéro 4;

CONSIDÉRANT que le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale entérinée sous la résolution numéro 10-08-332;

CONSIDÉRANT que les honoraires sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour lesdits travaux; soit le 162-2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels, au montant de 697,31 \$, taxes incluses, reliés à la surveillance des travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue Lynda-Morin (à la fin de Saint-Louis) et Saint-Louis (de Lynda-Morin à la rue Principale) / décompte numéro 4, à la firme d'ingénierie « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés »;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010;

Adoptée à l'unanimité

11-11-356

AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS » POUR LA SURVEILLANCE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉGOUT, D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE, DE PAVAGE, DE BORDURE, DE TROTTOIR SUR LA RUE DES ÉRABLES (DE LA RUE PRINCIPALE À LA RUE MOUNTAIN/ DÉCOMPTE #4

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels soumise par la firme d'ingénieur chargée de la surveillance des travaux, « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés », relativement aux travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain) / décompte numéro 4;

CONSIDÉRANT Que le montant des honoraires professionnels soumis respecte la proposition initiale entérinée sous la résolution numéro 10-08-333;

CONSIDÉRANT que les honoraires sont payables à même le règlement d'emprunt prévu pour lesdits travaux; soit le 162-2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels, au montant de 2 258,35 \$, taxes incluses, reliés à la surveillance des travaux de réfection d'égout d'aqueduc, de structure de chaussée, de pavage, de bordure, de trottoir sur la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain) / décompte numéro 4, à la firme d'ingénierie « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés »;

QUE le montant de ces dépenses est payé à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010;

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-11-357

**AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE #4 DE
«ENTREPRISE TGC INC.» POUR LES TRAVAUX DE
RÉFECTION D'AQUEDUC SUR UNE PORTION SUD DE
LA RUE DES ÉRABLES À PARTIR DE
L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-JOSEPH ENTRE
LA MONTÉE LA BRANCHE ET LA RUE SAINT-JOSEPH**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-06-235 accordant le contrat pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph, à la firme « Entreprise TGC Inc. » ;

CONSIDÉRANT la recommandation après analyse du certificat de paiement #4 de la firme « Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés » pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue Des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT les travaux imprévus au montant de 61 393,48 \$ et les quantités supplémentaires au montant de 45 770,82 \$;

CONSIDÉRANT QUE le présent décompte libère un montant de la retenue 25 386,87 \$ de la phase I et 38 885,28 \$ représentant des travaux de la phase II, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte #4 de « Entreprise TGC Inc. », au montant de 72 547,19 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour les travaux de réfection d'aqueduc sur une portion sud de la rue des Érables à partir de l'intersection de la rue Saint-Joseph entre la montée La Branche et la rue Saint-Joseph, et ce, payable à même le Règlement d'emprunt numéro 162-2010.

QUE le montant de cette dépense est payé conformément à la résolution numéro 10-06-235.

QUE le paiement de ce décompte est conditionnel à la remise, par l'entrepreneur, des quittances finales auprès de ces fournisseurs et autres intervenants, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-11-358

**AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE #7
PROVISOIRE DE « LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. »
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE
NOUVELLES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
DOMESTIQUES ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE
SUR LA RUE SAINT-JOSEPH ET ACCEPTATION
PROVISOIRE DES TRAVAUX INCLUANT LA
DERNIÈRE COUCHE D'ASPHALTE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du certificat de paiement #7 provisoire de la firme « Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés. » pour les travaux effectués dans le cadre de la construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestiques et réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph incluant la dernière couche d'asphalte ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des recommandations de la firme « Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés » pour l'acceptation provisoire des travaux incluant la dernière couche de pavage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte #7 provisoire de « Les Constructions CJRB Inc. », au montant de 101 554,88 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour les travaux effectués dans le cadre de la construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestiques et de la réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph incluant la dernière couche de pavage;

QUE le montant de cette dépense est payé à même le règlement d'emprunt numéro 152-2009 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de rue, de bordures et de trottoirs sur la rue St-Joseph et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 319 700 \$ à ses fins.

QUE le présent paiement est conditionnel à la remise, par l'entrepreneur, « *Les Constructions CJRB Inc.* », des quittances finales auprès de la Ville de Brownsburg-Chatham;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham procède à l'acceptation provisoire des travaux, incluant la dernière couche de pavage, effectués dans le cadre de la construction de nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout domestiques et de la réfection de la chaussée sur la rue Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-11-359

**AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE #5
PROVISOIRE DE « ASPHALTE, BÉTON, CARRIÈRE RIVE
NORD INC. » POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION
D'ÉGOUT, D'AQUEDUC, DE STRUCTURE DE
CHAUSSÉE, DE PAVAGE, DE BORDURE, DE
TROTTOIR ET LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE
RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES POUR LES RUES
PRINCIPALE, SAINT-LOUIS, LYNDA-MORIN, DES
ÉRABLES ET MOUNTAIN**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-08-330 accordant le contrat pour effectuer des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue Du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain) un autre tronçon de la rue Principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues, à la firme « Asphalte, Béton, Carrière Rive Nord Inc. » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du certificat de paiement #5 de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte #5 de « Asphalte, Béton, Carrière Rive Nord Inc. », au montant de 351 828,83 \$ incluant toutes les taxes applicables;

QUE le présent paiement est conditionnel à la remise, par l'entrepreneur « Asphalte, Béton, Carrière Rive Nord Inc. » des quittances partielles des divers fournisseurs et intervenants auprès de la Ville de Brownsburg-Chatham;

QUE le montant de cette dépense est payé conformément à la résolution numéro 10-08-330, et ce, à même le règlement d'emprunt numéro 162-2010, au montant de 4 928 600 \$, décrétant des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue Du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue Principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 928 600 \$ à ces fins et abrogeant le règlement numéro 154-2010.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham procède à l'acceptation provisoire des travaux effectués dans le cadre des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue Du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue Principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Aucune question n'est soulevée relativement à la liste de correspondance.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

VARIA

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h55 à 20h40 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

11-11-360

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20h45, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

Monsieur René Tousignant, M.A.P.
Directeur général, trésorier et
greffier par intérim